

Limoud au féminin

L'étude quotidienne de la femme juive



Etude n°332 du Mardi 11 Août 2026 (Choftim)

Perle de Paracha : Les terribles répercussions d'un jugement négatif

"Tu institueras des juges et des magistrats dans toutes les villes que l'Éternel, ton Dieu, te donnera, dans chacune de tes tribus ; et ils devront juger le peuple selon la justice."

Le 'Hafets Haïm, dans son ouvrage Chemirat Halachone, rapporte plusieurs textes de nos Sages évoquant le mérite de celui qui juge son prochain et l'ensemble du peuple favorablement.

Il écrit que même les grands de ce monde furent punis pour avoir jugé le peuple négativement. Il rapporte l'exemple du prophète Yéchayahou qui, lorsqu'il vit la Gloire de D.ieu, déclara (Yéchayahou 6,5) : « Malheur à moi, je suis perdu ! Car je suis un homme aux lèvres impures, je demeure au milieu d'un peuple aux lèvres impures ».

Yéchayahou fut durement puni pour avoir énoncé de tels propos. Même s'il n'avait pas l'intention de rabaisser Israël, car il évoque son nom en premier lieu, il a déclaré qu'il valait mieux ne pas voir la Gloire divine, car ses actions et celles du peuple d'Israël n'étaient pas méritoires.

Le 'Hafets 'Haïm cite également le *Midrach* et le *Zohar* qui indiquent qu'Eliyahou Hanavi a été puni pour s'être exprimé de manière calomnieuse sur Israël : la prophétie l'a quittée et D.ieu lui a ordonné d'oindre Élisha à sa place.

Cacheroute : A propos de la banane

On récitera « *Haadama* » sur des chips à la banane et on terminera par « *Boré Néfachot* ».

On récitera « *Haadama* » sur une banane écrasée d'après le Rama et le 'Hayé Adam, si l'on reconnaît qu'il s'agit d'une banane d'après certains endroits, sinon on récitera « *Chéhakol* ». D'après le Rav Ovadia Yossef, même si l'on a passé la banane au mixeur et que l'on ne voit pas du tout qu'il s'agit d'une banane, il faudra réciter « *Haadama* » sur la mixture.

Lois quotidiennes : Les femmes et les prières relatives à Roch 'Hodèch

Une femme qui a oublié de dire « *Ya'alé Véyavo* » dans la prière de *Cha'harit* ou de *Min'ha* doit recommencer et prier *Tachloumine*. Elle formulera un *Tnaï* en disant que dans le cas où elle ne serait pas obligée de faire cette prière, cela doit être considéré comme une prière volontaire.

Même si les femmes n'ont pas l'obligation de prier *Moussaf*, celles qui le font ont sur qui s'appuyer.

Une femme n'a pas l'obligation de réciter le *Hallel* le jour de Roch 'Hodèch, mais elle pourra le réciter sans bénédiction si elle le désire.

Récit du Jour : Prêt à tout perdre pour l'amour de la vérité

L'éducateur Rav Yossef Avraham Wolf, fondateur et directeur des institutions « Beth Yaakov » à Bné-Brak, raconte l'anecdote qui suit :

Son beau-père, le Rav Avraham Its'hak Klein, Rav de Nuremberg, annonça un jour aux dirigeants de sa communauté qu'il souhaitait quitter le poste de Rav, car la communauté était composée de membres traditionnalistes et de libéraux innovateurs, ce qu'il ne voyait pas d'un bon œil. Il craignait en effet que les traditionnalistes succombent à la tentation de l'émancipation prônée par les libéraux sans que lui-même ne puisse contrer cette tendance. Il serait alors impliqué dans la



Limoud au féminin

L'étude quotidienne de la femme juive



perte spirituelle de familles entières et ne voulait pas endosser cette responsabilité.

Mais les notables de la communauté s'opposèrent à son départ et insistèrent pour qu'il conserve son poste. Demeurant inflexible, il s'exclama alors : « Je démissionne et je resterai sans gagne-pain ! »

Lorsqu'il rentra chez lui, la *Rabbanite* le rassura : « Celui qui a subvenu à nos besoins jusqu'à présent continuera à nous aider ». Finalement, il reprit ses fonctions sur les conseils de ses maîtres.

